

Les actions ouvertes au créancier contractuel

Par **juju1640**, le **28/02/2017** à **22:40**

Bonsoir !

J'ai beaucoup de difficultés en droit des obligations... Je voudrai savoir s'il était possible d'obtenir des intérêts moratoires au titre d'un retard dans l'exécution d'une action?

Par exemple, je veux faire repeindre ma maison par un peintre et j'ai obtenu de celui ci une stipulation d'un délai de rigueur au 30 mars. Seulement le 20 mars il me dit qu'il ne pourra pas exécuter son action en tenant le délai du 30 mars comme prévu.

Qu'en pensez vous? personnellement je doute sur le fait qu'il puisse en avoir,mais je ne comprend pas forcément pourquoi

Si quelqu'un peut m'expliquer...ce serait avec plaisir ! merci beaucoup d'avance!